

## Politique de remboursement des frais de non-résident aux activités aquatiques

### **VISION**

Outre le fait de favoriser l'activité physique et les saines habitudes de vie, la Ville de Rosemère est d'avis que la sécurité aux alentours des plans d'eau passe par l'accès à des cours de natation.

### **OBJECTIF**

Offrir un remboursement à tous les citoyens de Rosemère qui s'inscrivent à une activité aquatique de groupe, soit les cours de natation (programme Croix-Rouge, mise en forme), auprès de municipalités offrant de telles activités, jusqu'à concurrence de 40 \$ par session (automne-hiver-printemps) ou de 120 \$ par année civile, par personne.

### **FONCTIONNEMENT**

- Faire parvenir le formulaire avec la preuve d'inscription à une activité aquatique **spécifiant les frais de non-résident** (facture ou reçu identifiant les personnes inscrites aux activités avec preuve de paiement) **ainsi qu'une preuve de résidence**, par courriel à : [loisirs@ville.rosemere.qc.ca](mailto:loisirs@ville.rosemere.qc.ca), par la poste ou en personne aux Services communautaires situés au 325, chemin de la Grande-Côte, Rosemère, QC, J7A 1K2, au plus tard le 15 janvier suivant l'année de votre inscription à une activité aquatique. Au-delà de ce délai, aucun remboursement ne sera accordé.
- Les remboursements seront émis **1 fois par année**, soit au mois de février suivant les inscriptions faites au cours de l'année précédente. Veuillez noter que cette entente est en vigueur à compter d'août 2019. Les cours de natation pris avant cette date ne sont pas admissibles à un remboursement.

Avant d'autoriser un remboursement, la session de cours doit être commencée.

### **Renseignements :**

Services communautaires  
450 621-3500, poste 7380  
[loisirs@ville.rosemere.qc.ca](mailto:loisirs@ville.rosemere.qc.ca)

# FORMULAIRE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE NON-RÉSIDENT AUX ACTIVITÉS AQUATIQUES

## VISION

Outre le fait de favoriser l'activité physique et les saines habitudes de vie, la Ville de Rosemère est d'avis que la sécurité aux alentours des plans d'eau passe par l'accès à des cours de natation.

## OBJECTIF

Offrir un remboursement à tous les citoyens de Rosemère qui s'inscrivent à une activité aquatique de groupe, soit les cours de natation (programme Croix-Rouge, mise en forme), auprès de municipalités offrant de telles activités, jusqu'à concurrence de 40 \$ par session (automne-hiver-printemps) ou de 120 \$ par année civile, par personne.

## FONCTIONNEMENT

- Faire parvenir **le formulaire avec la preuve d'inscription à une activité aquatique spécifiant les frais de non-résident (facture ou reçu identifiant les personnes inscrites aux activités avec preuve de paiement) ainsi qu'une preuve de résidence**, par courriel à : [loisirs@ville.rosemere.qc.ca](mailto:loisirs@ville.rosemere.qc.ca), par la poste ou en personne aux Services communautaires situés au 325, chemin de la Grande-Côte, Rosemère, QC, J7A 1K2, au plus tard le **15 janvier suivant l'année de votre inscription à une activité aquatique**. Au-delà de ce délai, aucun remboursement ne sera accordé.
- **Les remboursements seront émis 1 fois par année, soit au mois de février suivant les inscriptions faites au cours de l'année précédente.** Veuillez noter que cette entente est en vigueur à compter d'août 2019. Les cours de natation pris avant cette date ne sont pas admissibles à un remboursement.

Avant d'autoriser un remboursement, la session de cours doit être commencée.

## DEMANDEUR

Nom et prénom :

Adresse complète :

Téléphone :

Adresse courriel :

## RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DU PARTICIPANT 1

Nom et prénom :

Date de naissance :

Nom de l'activité aquatique :

## RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DU PARTICIPANT 1

Session automne	Session hiver	Session printemps
Date de l'inscription :	Date de l'inscription :	Date de l'inscription :
Nom de l'établissement :	Nom de l'établissement :	Nom de l'établissement :
1. Tarif résident :	1. Tarif résident :	1. Tarif résident :
2. Tarif non-résident :	2. Tarif non-résident :	2. Tarif non-résident :
Différence (2-1)	Différence (2-1)	Différence (2-1)

## MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DU PARTICIPANT 1

Total de la différence des sessions printemps, automne et hiver : \$ (maximum 120 \$)

# FORMULAIRE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE NON-RÉSIDENT AUX ACTIVITÉS AQUATIQUES

## RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DU PARTICIPANT 2

Nom et prénom :

Date de naissance :

Nom de l'activité aquatique :

## RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DU PARTICIPANT 2

Session automne	Session hiver	Session printemps
Date de l'inscription :	Date de l'inscription :	Date de l'inscription :
Nom de l'établissement :	Nom de l'établissement :	Nom de l'établissement :
1. Tarif résident :	1. Tarif résident :	1. Tarif résident :
2. Tarif non-résident :	2. Tarif non-résident :	2. Tarif non-résident :
Différence (2-1)	Différence (2-1)	Différence (2-1)

## MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DU PARTICIPANT 2

Total de la différence des sessions printemps, automne et hiver : \$ (maximum 120 \$)

## RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DU PARTICIPANT 3

Nom et prénom :

Date de naissance :

Nom de l'activité aquatique :

## RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DU PARTICIPANT 3

Session automne	Session hiver	Session printemps
Date de l'inscription :	Date de l'inscription :	Date de l'inscription :
Nom de l'établissement :	Nom de l'établissement :	Nom de l'établissement :
1. Tarif résident :	1. Tarif résident :	1. Tarif résident :
2. Tarif non-résident :	2. Tarif non-résident :	2. Tarif non-résident :
Différence (2-1)	Différence (2-1)	Différence (2-1)

## MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DU PARTICIPANT 3

Total de la différence des sessions printemps, automne et hiver : \$ (maximum 120 \$)

## RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DU PARTICIPANT 4

Nom et prénom :

Date de naissance :

Nom de l'activité aquatique :

## RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DU PARTICIPANT 4

Session automne	Session hiver	Session printemps
Date de l'inscription :	Date de l'inscription :	Date de l'inscription :
Nom de l'établissement :	Nom de l'établissement :	Nom de l'établissement :
1. Tarif résident :	1. Tarif résident :	1. Tarif résident :
2. Tarif non-résident :	2. Tarif non-résident :	2. Tarif non-résident :
Différence (2-1)	Différence (2-1)	Différence (2-1)

## MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DU PARTICIPANT 4

Total de la différence des sessions printemps, automne et hiver : \$ (maximum 120 \$)

Total des modalités de remboursement des participants 1, 2, 3 et 4 : \$